



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Spartacote WB Epoxy Primer Part B</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Aucune.
<b>Usage recommandé</b>	Apprêt.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucuns connus.
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>NOM DE LA SOCIETE</b>	LATICRETE International
<b>Adresse</b>	1 Laticrete Park, N Bethany, CT 06524
<b>Téléphone</b>	(203)-393-0010
<b>Personne-ressource</b>	Steve Fine
<b>Site Web</b>	www.laticrete.com
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	Appeler ChemTel jour et nuit  États-Unis/Canada – 1.800.255.3924 Mexique - 1.800.099.0731 À l'extérieur des États-Unis/Canada 1.813.248.0585

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Liquides inflammables	Catégorie 3
<b>Dangers pour la santé</b>	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mention de danger</b>	Liquide et vapeurs inflammables. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les vapeurs. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Porter des gants de protection, une protection oculaire et une protection faciale.
<b>Intervention</b>	En cas d'incendie : utiliser une mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou un brouillard d'eau. EN CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer/enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.
<b>Stockage</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Autres dangers</b>	Non classé.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
1-Méthoxypropan-2-ol		107-98-2	10 - 15
2-Méthoxypropanol		1589-47-5	< 1
Diéthylènetriamine		111-40-0	< 1
Tétraéthylènepentamine		112-57-2	< 1

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### 4. Premiers soins

#### Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### Contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. En cas d'une éruption cutanée ou une réaction allergique de la peau, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin.

#### Ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, un assèchement ou un fendillement de la peau.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

#### Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Agents extincteurs appropriés

En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre ou de l'eau pulvérisée.

#### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

#### Dangers spécifiques du produit dangereux

En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz irritants peuvent se produire.

#### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise.

#### Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

#### Risques d'incendie généraux

Ce produit est inflammable.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - ne pas fumer. Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

## Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Les personnes susceptibles de réactions allergiques ne doivent pas manipuler ce produit. Mettre à la terre le contenant et l'équipement de transfert pour éliminer les étincelles d'électricité statique, plus particulièrement lors du transfert du matériel. Utiliser des outils ne créant pas d'étincelles pour ouvrir et pour fermer les récipients. Utiliser avec une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
1-Méthoxypropan-2-ol (CAS 107-98-2)	STEL	100 ppm
	TWA	50 ppm
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	TWA	1 ppm

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
1-Méthoxypropan-2-ol (CAS 107-98-2)	STEL	553 mg/m <sup>3</sup>
	TWA	150 ppm
		369 mg/m <sup>3</sup>
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	TWA	100 ppm
		4.2 mg/m <sup>3</sup>
		1 ppm

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
1-Méthoxypropan-2-ol (CAS 107-98-2)	STEL	75 ppm
	TWA	50 ppm
2-Méthoxypropanol (CAS 1589-47-5)	STEL	40 ppm
	TWA	20 ppm
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	TWA	1 ppm

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
1-Méthoxypropan-2-ol (CAS 107-98-2)	STEL	100 ppm
	TWA	50 ppm

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	TWA	1 ppm

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur
1-Méthoxypropan-2-ol (CAS 107-98-2)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	TWA	1 ppm

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur
1-Méthoxypropan-2-ol (CAS 107-98-2)	STEL	553 mg/m3
		150 ppm
	TWA	369 mg/m3
		100 ppm
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	TWA	4.2 mg/m3
		1 ppm

**Valeurs biologiques limites** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Directives au sujet de l'exposition****Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée**

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée**

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée**

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée**

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée**

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0) Peut être absorbé par la peau.

**États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée**

Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0) Peut être absorbé par la peau.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau**

**Protection des mains** Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

**Autre**

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

**Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Dangers thermiques** Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

**Considérations d'hygiène générale**

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Ambre.

Odeur Caractéristique.

Seuil olfactif Non disponible.

pH Non disponible.

Point de fusion et point de congélation Non disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition 100 °C (212 °F)

Point d'éclair 35.0 °C (95.0 °F)

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible.

### Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité - inférieure (%) 2.3 %

Limite d'explosibilité - supérieure (%) 20 %

Tension de vapeur 23 hPa

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative 1.006 g/cm<sup>3</sup> (20 °C/68 °F)

### Solubilité

Solubilité (eau) Miscible.

Coefficient de partage n-octanol/eau Non disponible.

Température d'auto-inflammation Non déterminé.

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

### Autres informations

Propriétés explosives Non explosif. Risque de former des mélanges explosifs avec l'air.

Propriétés comburantes Non oxydant.

Densité 1.006 (20 °C/68 °F)

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Ne se produit pas.

Conditions à éviter Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Les agents oxydants forts. Acides forts.

Produits de décomposition dangereux Aux températures de dissociation thermique, du monoxyde et du dioxyde de carbone.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation À des concentrations élevées, les vapeurs peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et causer de la toux.

<b>Contact avec la peau</b>	Peut entraîner une irritation de la peau.
<b>Contact avec les yeux</b>	Peut causer une irritation des yeux.
<b>Ingestion</b>	L'ingestion peut provoquer une irritation et un malaise.
<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, un assèchement ou un fendillement de la peau.

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
1-Méthoxypropan-2-ol (CAS 107-98-2)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	3739 mg/kg
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	550 mg/kg
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	2800 mg/kg
Tétraéthylènepentamine (CAS 112-57-2)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	0.66 g/kg
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	2.1 g/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Peut entraîner une irritation de la peau.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Peut causer une irritation des yeux.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b>		
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	Irritant	
<b>Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
Diéthylènetriamine (CAS 111-40-0)	Peut causer une sensibilisation respiratoire, cutanée ou conjonctivale.	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Données non disponibles.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.	
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>	Non classé.	
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>		
1-Méthoxypropan-2-ol (CAS 107-98-2)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
<b>Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité</b>		
1-MÉTHOXYPROPAN-2-OL (PGME) (CAS 107-98-2)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Données non disponibles.	

<b>Danger par aspiration</b>	Non classé.
<b>Effets chroniques</b>	Le contact prolongé ou répété peut causer un dessèchement et une irritation de la peau.
<b>Autres informations</b>	On a noté aucun autre effet spécifique aigu ou chronique sur la santé.

## 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Aucune donnée d'écotoxicité observée pour les ingrédients.
<b>Persistence et dégradation</b>	Données non disponibles.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

#### Log K<sub>ow</sub> du coefficient de répartition octanol/eau

Tétraéthylène-pentamine (CAS 112-57-2)	1.503
--	-------

<b>Mobilité dans le sol</b>	Données non disponibles.
-----------------------------	--------------------------

<b>Mobilité générale</b>	Ce produit est miscible dans l'eau.
--------------------------	-------------------------------------

<b>Autres effets nocifs</b>	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
-----------------------------	---

## 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
--	---

<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
--	---

<b>Code des déchets dangereux</b>	D001 : Déchet inflammable ayant un point d'éclair de < 140 °F Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
-----------------------------------	--

<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination). Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau.
--	--

<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.
------------------------------	---

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

<b>Numéro ONU</b>	UN1993
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Liquide Inflammable, N.O.S. (Concrete primer)
<b>Classe de danger relative au transport</b>	
<b>Classe</b>	3
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dangers environnementaux</b>	Non
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

### IATA

<b>UN number</b>	UN1993
<b>UN proper shipping name</b>	Flammable liquid, n.o.s. (Concrete primer)
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	3
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Label(s)</b>	3
<b>Packing group</b>	III
<b>Environmental hazards</b>	No

**ERG Code** 3L  
**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

#### IMDG

**UN number** UN1993  
**UN proper shipping name** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Concrete primer)  
**Transport hazard class(es)**  
**Class** 3  
**Subsidiary risk** -  
**Label(s)** 3  
**Packing group** III  
**Environmental hazards**  
**Marine pollutant** No  
**EmS** F-E, S-E

**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**Transport en vrac selon** Non disponible.

**l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC**

**Informations générales** La classification IATA n'est pas pertinente, la matière n'étant pas transportée par l'air.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

#### Règlements internationaux

##### Convention de Stockholm

Sans objet.

##### Convention de Rotterdam

Sans objet.

##### Protocole de Kyoto

Sans objet.

##### Protocole de Montréal

Sans objet.

##### Convention de Bâle

Sans objet.

#### Inventaires Internationaux

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Renseignements divers

**Date de publication** 12-Octobre-2015

**Date de la révision** -

**Version n°** 01

**Références** HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses  
Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS)  
ACGIH

**Avis de non-responsabilité** Les informations contenues dans cette FTSS proviennent de sources que nous considérons comme fiables, sans pouvoir toutefois le garantir. De plus, votre utilisation de ces informations n'est pas de notre ressort et peut dépasser nos connaissances. Ainsi, ces informations sont fournies sans responsabilité ni garantie, que ce soit de manière expresse ou sous-entendue.